

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 4 Rabia (II) 1448
16 Septembre 2026

N° 115

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2893
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2893
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2893
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2896
Homologation de résolutions	2897
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2897
Avis aux créanciers.....	2901
Convocations	
Sociétés anonymes	2902
Sociétés communautaires.....	2903
Autres sociétés	2903
Divers	
Avis au public.....	2903
Liste des Titulaires de comptes inactifs	
La Tuniso-Seoudienne d'Investissement	2904
Bilans et Comptes Financiers	
Bilan de LLOYD Vie.....	2905

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

AVIS AU PUBLIC

N°2026/673 R

Date : 28/08/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire Régionale la RUCHE

Type de Société : Régionale

Capital Social Souscriptible : 30.000 DT

Siège Social : Rue 193 AV HABIB BOURGUIBA NABEUL

Objet Social : L'apiculture et la valorisation des produits de ruche

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 17/05/2026

Nombre de Parts Sociales : 15 parts

Valeur Nominale de la Part : 2000 DT

Etablissement Bancaire : STB NABEUL

Période de Souscription : Du 30/08/2026 au 9/09/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée.

Lieu de l'assemblée :

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

MOHAMED DAOUD : Délégation NABEUL, Gouvernorat NABEUL, Adresse RUE DE LAC

RIADH KHEDHER : Délégation NABEUL, Gouvernorat NABEUL, Adresse RESI INSAF CITE WAFI

HABIB NABI : Délégation NABEUL, Gouvernorat KORBA, Adresse RUE GUANA

SERINE NAWARA : Délégation NABEUL, Gouvernorat KORBA, Adresse AV REVOLUTION

AICHA HADED : Délégation NABEUL, Gouvernorat KORBA, Adresse RUE GHANA.

2026R02687SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement des mandats d'administrateurs

Et désignation d'un Commissaire aux Comptes

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2026, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 01 Septembre 2026, sous le n°268022724, quittance n°M062222, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 14 Septembre 2026, a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028 :

- Madame Samia Merrichkou.
- Monsieur Faouzi Elloumi.
- Monsieur Hichem Elloumi.
- Monsieur Kays Elloumi.
- MT Elloumi SA.

- Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2026403169SANB2

Election du Président Directeur Général

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 26 Juin 2026, enregistré à la Recette des Finances de Den Den à Tunis, le 01 Septembre 2026, sous le n°26802721 quittance n°M062193, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 14 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, l'élection de Madame Samia Merrichkou en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028.

2026403170SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 20/06/2023 enregistré à la recette des finances de Rue El Jazira en date du 09/09/2026, N° de quittance M053284 N° d'enregistrement 26202279, Mr Mohamed Khalfaoui a vendu à Mme Zohra Slimane, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments

corporels et incorporels, destiné à la fabrication et vente en gros et en détail des narguilles, dans le local sis N°9 Rue de l'école Av. Bab Djedid Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 15/09/2026.

2026R02685FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat, rédigé sous seing privé signé le 01/09/2026 enregistré à la recette des finances de cité erriadh le 02/09/2026 sous le N°26202439, quittance n°M060343, le fonds de commerce «tout commerce» sis à Rue 9 avril cité zouhour sousse non enregistré au RNE.

Il a été vendu par Mr Bilel Romdhani à Mr Lotfi Jarboui.

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au cabinet, sis à la rue 22 Janvier 1952 Sousse, de Me. Bechir Bouhlel tel 97224836.

Cette vente a été publiée dans un journal quotidien «la Presse» le 15/09/2026.

2026S01245FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé à la municipalité d'El Oueslatia le 16/06/2026, enregistré le 01/07/2026 à la recette des finances d'El Oueslatia sous le numéro 26200488, quittance n°M014548, Mohamed Ben Khelifa Ben Mansour vend à Souad Bent Ali Bouraoui la totalité du fonds de commerce lui revenant et qui est exploité dans le domaine de la photographie, sis au quartier commercial d'El Oueslatia, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux prévus par le Code de Commerce auprès du vendeur, au local objet du présent contrat.

La vente a été publiée au journal Le Quotidien daté du 25/08/2026.

2026S01246FCCC2

CONTRAT DE VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/09/2026, enregistré à la Recette des Finances de Bouhajla en date du 07/09/2026, quittance n° M055525, enregistrement n°26201782.

Monsieur Mohsen Ben Mohamed Ben Sassi Ghribia a vendu à Monsieur Ahmed Ben Ali Ammar Hamzaoui la totalité du fonds de commerce avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, situé au local sis à l'Avenue 14 Janvier à Bouhajla, exploité au commerce de produits alimentaires.

Les oppositions seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et dans les journaux, au local susmentionné.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 11/9/2026.

2026S01248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente du 10/9/2026 enregistré auprès de la recette des finances rue boubaba mrabet Gabès le 11/9/2026 reçu n°M058342 enregistrement n°26207901 Mr Abdelhamid Ben Haj Mohamed CIN 01244579 a vendu à Mr Gnaoui ben moussa Hamzaoui CIN 13224282 résident à : Beni Issa Nouvelle Matmata Gabès.

Le fonds de commerce "Boulangerie ELHAJ" située à : cité des Infirmières mtorrech Gabès, avec les éléments corporels et incorporels. Toute opposition sera faite entre les mains du vendeur Mr Abdelhamid Ben Haj Mohamed résident à : Avenue Habib Bourguiba Bir Ali Sfax et ce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

Cet article a été publié aux journaux "le Quotidien et Echourouk" le 16/9/2026.

2026X01256FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 21/08/2026 rédigé par maître Mabrouk KOSENTINI, et enregistré le 04/09/2026 à la recette des finances route Tunis SFAX, quittance n°M094360, enregistrement n°26203763, Mr Mohamed Ben Abdelkarim REKIK, titulaire de la CIN n°01319967, a vendu à Mme Fatma Bent Mohamed Sessi Ben LTIFA, titulaire de la CIN n°05312733, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue 5 Août Immeuble Carrefour RDC n°29 SFAX, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploités à la vente des livres et matériels scolaires et bureautiques et les parfums.

Toutes oppositions seront admises auprès de l'acheteur domicilié au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 09/09/2026 (En langue française) et «Achourouk» du 09/09/2026 (En langue arabe).

2026X01257FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP du 02/03/2023 enregistré à la recette des finances de houmt souk Djerba le 09/01/2024 quittance n°M003363, enregistrement n°24200183, Les héritiers de Fathi Ben Ayad Bakir, à savoir : sa veuve Madame Najat Ben Mahmoud Ben Guirat, ses filles Nesrine Bakir et Sirine Bakir, son fils Anis Bakir demeurant à Oulegh Riadh Djerba ont vendu à la société «Perle de L'île» représentée par Mr Faouzi Ben Ahmed Ben Mefteh Ibrahim demeurant à houmt Souk Djerba le fonds de commerce sis à Houmt souk Djerba destiné à la vente des articles artisanaux.

Les oppositions doivent être déposées au siège du fonds, entre les mains de l'acquéreur, et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 9/9/2026.

2026403164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce du 03/09/2026 enregistré à la recette des finances morneq en date du 03/09/2026 sous le n°26202329 Quitt. n°M062627, la société ben achour distribution «SOBADIS» M.F 1251856W a vendu à la société «KINKIRI PRO» MF 1583222K tout le fonds de commerce exploité pour vente des produits alimentaires en gros et tout commerce sis au 08 avenue Habib Bourguiba MORNEQ comprenant tous ses éléments.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse de l'avocat maître Mourad Gasmi 11 avenue Habib Thameur, 2e étage B 4 Tunis, cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 15/09/2026.

2026403165FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 14/07/2026 enregistré à la recette des finances de La Goulette en date du 10/08/2026 n° de quittance 84142 n° d'enregistrement 26206540, Mme Nadia Bent Bechir Ben Ali Trabelsi a vendu à Mme Sana Bent Lotfi Ben Amor Jemai, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs dans le local sis au n°2 rue Commandant Bejaoui Le kram 2015 Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de la vendeuse à son adresse au 80 rue Qadissia El Mourouj 3 dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk la 16/09/2026.

2026403175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte s s p rédigé par Maître ADEL SLITI Avocat, enregistré à la recette des finances de RAWED

le 01/09/2026 quittance n°M104427 enregistrement n°26204498 Sabeh Rouisi a vendu à Housem Achouri la totalité de son fonds de commerce sis au 4 Route de Raoued Jaafar Ariana exploité pour la vente de produits alimentaires et pour toutes sortes d'activités commerciales.

Les oppositions sont recevables au nom de la vendeuse sis au 16 rue Abou Baker Ibn Qortoba cité El Ghazala ARIENA dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal ECHOUROUK le 16/09/2026.

2026403176FCCC2

Donation de fonds de commerce

Selon acte authentique établi par les notaires Maître Hechmi Okba et son assesseur le 21/08/2026 enregistré à Rue El Jazira le 03/09/2026 reçu n° M052364. Les Héritiers de défunt Daggachi Abderraouf ont cédé à Daggachi Yosri, toutes leurs parts indivises de tout le fonds de commerce destiné à exploiter à la Rembobinage moteurs électriques dans le local sis au 37 rue Abderrazek Chraiebi Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Pour toute opposition dans les 20 jours qui suivent la date de sa publication au J.O.R.T., Mr Daggachi Yosri a élu l'adresse du local indiqué.

Cette donation a été déjà publiée le 15/09/2026 aux journaux «La Presse» et «Assabah».

2026403180FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un Contrat de vente d'un fonds de commerce signé en date du 11/09/2026 enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 11/09/2026, sous le numéro 26207353 quittance n°M094841, la société CHMIT S COMPANY domiciliée au 250, RDC, Avenue Habib Bourguiba, le KRAM, 2015 Tunis, immatriculée au RNE sous l'IU n°1873799N a cédé son fonds de commerce le restaurant 250, RDC,

Avenue Habib Bourguiba, le KRAM, 2015 Tunis exploité sous le nom commercial FOOD N MOOD et sous le matricule fiscal n°1873799N/A/M/000 au profit de (i) Monsieur Hichem Mestiri, de nationalité tunisienne, né le 17/07/1993 à Tunis, titulaire de la CIN n°05494476 délivrée le 28/07/2018 à Tunis et domicilié au Bloc A 1, Appartement 206, Résidence Nour, Marsa Ouest et de (ii) Monsieur Mohamed Chedly Djaiet, de nationalité tunisienne, né le 15/11/1990 à la Marsa, titulaire de la CIN n°05486156 délivrée le 15/07/2022 et domicilié au 7 avenue Ali Balhouane, La Marsa, Tunis, moyennant un prix de vente de cent vingt-trois mille (123 000) dinars.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les oppositions des créanciers seront recevables au siège social de vendeur sis 250, RDC, Avenue Habib Bourguiba, le KRAM, 2015 Tunis, (Restaurant FOOD N MOOD), dans un délai ne dépassant pas les 20 jours suivant la date de la parution de la présente notice au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 16/9/2026.

2026403182FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 21 Août 2026 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 26/08/2026.

Monsieur Amer ben Amer a cédé à Monsieur Anis Belkhouja le fonds de commerce exploité pour l'exercice de l'activité commerciale de Vente au détail de poissons, de crustacés et de mollusques, sis à Rahbet Lefham à Bizerte, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues au domicile élu de l'acquéreur Monsieur Anis Belkhouja, domicilié à Zanket el khadem n°9 Bizerte, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «ACHOUROUK» du vendredi 29/8/2026.

2026403183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé fait à Bizerte le 13 avril 2026 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 5/5/2026.

Monsieur Lokman El Bakalti a cédé à Monsieur Moath El Bakalti la totalité de sa quote part, soit la moitié (1/2) du fonds de commerce exploité pour l'exercice de l'activité commerciale de vente et réparation de divers articles, sis Rue Ibn Khaldoun à Bizerte, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues au domicile élu de l'acquéreur, auprès de son mandataire Monsieur Faouzi El Bakalti, au siège du fonds de commerce sis à Rue Ibn Khaldoun à Bizerte, dans un délai maximum de vingt (20 jours) à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «ACHOUROUK» du vendredi 10/07/2026.

2026403184FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation reçu en la forme authentique par les deux notaires Maîtres Adnane Errahal et Nada Debboussi, en date du 2 mars 2026, Monsieur Taïeb Ben Ali Ben Hsine a fait donation à Madame Asma Ben Hsine de la totalité du fonds de commerce aménagé en un café, connu sous l'enseigne «Café Echebiba», exploité dans le local sis Place Raïed El Bejaoui à Bizerte, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au journal «ACHOUROUK» du vendredi 10/07/2026.

2026403185FCCC2

Location gérance libre

LOCATION GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 01/09/2026 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 08/09/2026, quittance n°M097503, enregistrement n°26305337, Mme Dalila Ben Moussa a loué à M. Louey Trabelsi à titre de gérance libre le fonds de commerce sis à la rue Chypre n°1 Ariana, avec tous ses éléments incorporels dans lequel est exploité le commerce de papeterie et de librairie pour une durée d'une année commençant le 01/09/2026 et finissant le 31/08/2027 renouvelable par tacite reconduction.

Cette annonce est publiée au journal LE QUOTIDIEN le 17/09/2025.

2026R02689FCCC3

Location de garance libre d'un fonds de commerce

Suivant contrat du 12 mai 2026 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 12/06/2026, Enregistrement N°26303688 et Quittance N°69538, la Société SOJET MF N°0835722V a loué à la Société SERBIA MF N°1525495L la totalité du fonds de commerce Hôtel ELMENCHIA situé à Hammam - Sousse en gérance libre pour une période de cinq ans Commençant le 10/05/2026 renouvelable et toute opposition sera déposée à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de publication au JORT.

2026S01240FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location de fonds de commerce enregistré auprès de la Recette des Finances de La Marsa le 24 août 2026, reçu n°107898, enregistrement n°26035710, la société «Ashab Al-Khair» (SARL) titulaire du matricule fiscal n°1375316F, représentée par sa représentante légale et gérante, Madame Néjia Bent

Amor Ben Mahmoud Rihnai, a donné en location-gérance à M. Mohamed Yassine Smaali titulaire de la carte d'identité nationale n°15023870, délivrée à Tunis le 17 mars 2022, le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba, à l'angle de la rue El Montazah, Sidi Bou Said - 2078.

Ce contrat porte sur l'exploitation dudit fonds en tant que restaurant pour une durée de dix ans, allant du 17 août 2026 au 17 août 2036, avec possibilité de renouvellement tacite.

Les oppositions peuvent être formées auprès du preneur au titre du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de sa publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien «LA PRESSE» le 15 septembre 2026.

2026403173FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION

Dénomination : Al Majd sportive des arts de défense

Objet : Sportif

But : Former, encadrer, encourager et développer les aptitudes techniques et physiques des jeunes, et atteindre le plus haut niveau sportif.

Siège : 14 Rue Syrie - Msaken

Carte N° : 83-05/2025 du 11/09/2026

Président : Faik LAKHAL

Vice-présidente : Takoua TOUATI

Trésorier : Mohamed MOUSSA

Secrétaire Générale : Chayma HAMILA.

2026S01247APSF1

Constitution d'une association

Suite au Procès-verbal de l'Assemblée Constitutive, en date du 03 Septembre 2026, sous le reçu de dépôt n° RR 5098 7 739 4 TN, en date du 09 Septembre 2026, s'est constituée : «Association Dhia pour la Protection des Orphelins».

Siège : 6 bis, rue Ali Ben Belgacem, El Menzah V, 2080 Ariana.

Objet : Social et caritatif.

Objectifs :

1. Œuvrer à la prise en charge globale des orphelins et des personnes privées de soutien familial, et leur assurer un accompagnement social, éducatif, psychologique et sanitaire, afin de lutter contre les manifestations de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'exclusion sociale.

2. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des orphelins et des familles qui en ont la charge.

3. Œuvrer à soutenir les orphelins et les personnes privées de soutien familial dans leur parcours scolaire, et favoriser l'intégration des personnes vulnérables parmi eux dans la vie publique.

4. Contribuer à la protection des droits des orphelins et soutenir les activités culturelles et récréatives destinées aux orphelins.

5. Contribuer à la réalisation d'un développement social durable au profit des orphelins.

6. Réaliser toutes les activités, tous les projets et toutes les initiatives contribuant à la réalisation des objectifs de l'association.

Présidente de l'Association : Lamia Djebali Barkaoui

Secrétaire Général : Ezzeddine Frioui

Trésorier : Chouchane Chibani.

2026403171APSF1

Constitution du bureau syndical de la résidence «ESSALAMA»

L'adresse : Rue du Lac Biwa 1, les Berges du Lac 1, 1053

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 Avril

2026 et enregistré à la recette des finances aux berges du Lac 1 - à la date du 13 Mai 2026, Tunis sous le N°26803919, quittance N°49833, il a été constitué le bureau syndical des propriétaires de la résidence «ESSALAMA».

Le Bureau se compose comme suit :

Président : Maître Lakhdhar Mohamed

Trésorier : Mr Mellouli Ali Mohamed.

Membres :

Madame Hana Kodja

Madame Charfi Fatma

Monsieur Chakib Hafsia.

2026403181APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un comité d'un syndic des propriétaires de la Résidence

BELLA RIVA Hergla - Sousse

Suivant PV de l'A.Générale en date du 01/08/2026, enregistré à la recette des finances de Sidi Bou Ali le 24/08/2026 sous N°26700730 Quittance N°M024128, déposé à la municipalité de Hergla le 26/08/2026. Il a été mentionné l'élection d'un nouveau comité du syndic qui se compose :

Président : Mr Mehdi KALLEL

Secrétaire général : Mr Youssef BEN BRAHIM

Trésorier : Mr Ghazi GHRAIRI

Membres : Mohamed Sarni
BAHDOUDI- Nadia ABID - Yassine
BELKACEM- Sofienne MEJRI.

2026S01241APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUITE A UNE SAISIE IMMOBILIERE AVEC UNE REDUCTION DE 40% SUR LE PRIX DE LA MISE A PRIX INITIALE

Maître Ben Taieb Limam

L'Avocat

Immeuble ELHANA Rue Nalout Kebili

TEL : 75.493.054

Le créancier saisissant :

Mohamed Ben Ali Ben Bouchmel Ben Boubaker son Domicile est à Bechri Souk Lahad. Kebili Domicile élu au bureau de son avocat à Kebili Rue de nalout Maître Ben Taieb limam.

Le débiteur saisi :

Abdelaziz Ben Ltaief son domicile Om essoma. Souk lahad kebili.

L'avocat poursuivant :

Maître Ben Taieb Limam Rue de Nalout immeuble ELHANA kebili.

Identification de l'immeuble :

Il s'agit d'un immeuble non immatriculé situé à Bouabdellah souk lahad exploité en boulangerie et pâtisserie. Il se compose de deux parties :

Première partie : Boulangerie

Elle comprend un local doté d'une porte donnant sur la voie publique ainsi que d'une seconde porte ouvrant. Au sud. Sur le local de la pâtisserie cette partie située au nord de l'immeuble, comprend un espace de préparation du pain et de ses dérivées des sanitaires ainsi qu'un espace d'exposition et de vente attenant à la voie publique.

Deuxième partie : Pâtisserie.

Elle comprend un local situé au sud de la boulangerie composé d'un espace de préparation de pâtisserie de sanitaires d'une porte indépendant donnant à l'est sur la voie publique et d'une seconde porte donnant au nord sur le local de la boulangerie.

Limites de l'immeuble :

Nord propriété du débiteur sur une longueur de 18.30m.

Sud : propriété de Fadel Ben Hamed Ben Taher sur une longueur de 18.30m. Est : voie publique sur une longueur de 10. 80m.

Ouest : propriété d'Ali Ben Hamed Ben Chikha sur une longueur de 10.80m.

Superficie du terrain sur lequel sont édifiées les constructions objet de l'expertise : 197.64m² Superficie totale de la boulangerie et de la pâtisserie : 183.64m².

Superficie de la boulangerie : 121.11 m².

Superficie de la pâtisserie : 62.49m².

Description technique de la construction.

Fondation en pierre et béton : structure (poteaux poutres et chaînage) en béton armé de type 60*60 : dalles en béton armé murs en briques sols revêtus de carreaux en céramique murs intérieurs revêtus de céramique hauteur sous plafond de 1.80m enduits intérieurs et extérieurs au ciment façade principale fermée et équipée de volets en bois porte et fenêtre en menuiserie aluminium.

Mise à prix :

Le montant de la mise à prix après une réduction de 40% appliqué à la première partie du bien immobilier constituée par la boulangerie a été fixée à soixante-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents (69.797.400d) dinars le montant de la mise à prix de la seconde partie du bien immobilier destinée à l'activité de pâtisserie a été fixé après une réduction de 40% à trente mille sept cent cinquante neuf dinars et 600 millimes (30.759.600d) la valeur globale de la mise à prix des deux locaux après cette réduction de 40% est estimée à cent mille cinq cent cinquante-sept dinars (100557.000d) hors les frais déterminés précédemment et ceux qui seront déterminés ultérieurement.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 12 octobre 2026 pour la deuxième fois à partir de 9h devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de kébili siégeant au palais de justice.

Conditions générales :

L'immeuble objet de la présente adjudication peut être visité pendant les heures normales de travail. Pour tout renseignement complémentaire les intéressés peuvent s'adresser au greffe du tribunal de première instance de kébili ou au cabinet de Maître Ben Taieb Limem sis à la rue de Nalout immeuble El Hana 1er étage kébili.

Toutes personnes acquérir l'immeuble doit consigner le 1/3 du prix et les frais requis par l'intermédiaire d'un Avocat quand au étrangers ils sont tenus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur.

2026R02684VEPA1

VENTE IMMOBILIERE SUITE A UNE SAISIE IMMOBILIERE

LE DEMANDEUR : Ihsen Ben Soui Ben Amor, demeurant à rue d'Alger Zeramdine.

LE DEFENDEUR : Les héritiers de Frej Ben Mohamed Ben Amor, à savoir son épouse Leïla Lachkhem et ses enfants majeurs Nafeh, Imen, Inji et Maher, ayant élu domicile au cabinet du Maître Kamel Bahri, avocat près la Cour de cassation, sis à l'Avenue Yasser Arafat, Immeuble Jaaiem, Sahloul 1, Sousse, ainsi que Mohamed Chaker, demeurant à Sidi Messaoud, Jemmel.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître Hafedh Ghaddoun, dont le cabinet est situé au 45, rue Habib Bourguiba, Immeuble Colisée - Tunis, titulaire de la CIN n°08321675, délivrée le 19/01/2018 à Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI :

L'immeuble n°1 : une maison sise à rue Sidi Massoud Jemmal limitée à l'ouest par une impasse où l'entée, au sud par Mohamed Guizani, à l'est par Mohamed Mili et au nord par Rached Mili.

Le terrain sur lequel est édifié la maison est d'une superficie de 612 m² se compose d'une villa de 180 m² couvert, la construction en pierre et en bon état et contient trois chambres, un salon, une cuisine, une

salle d'eau et une salle de bain, le tout ouvre sur une cour et toutes les fenêtres ouvrent dans le jardin qui entoure la villa, elle comprend aussi une allée couverte tout au long du côté sud, liée au mur mitoyen au sud d'une superficie de 76 m² comprenant une salle d'eau, une cuisine et deux chambres. Il contient aussi un garage au coin nord-est d'une superficie de 27m² et comprend aussi des escaliers non couverts qui mènent au toit de la villa d'une superficie de 10 m².

L'immeuble n°2 : se compose d'un terrain agricole sur lequel est édifié une construction à la forêt de Ghanada. Le terrain est de 4 mille m² environ ; il est limité au nord et l'est par le lot cadastral n°213, au sud le lot cadastral n°9 et à l'ouest par le lot cadastral n°11 et une allée.

Les constructions se composent d'une cour clôturée qui se situe à la cour nord-est, un garage et des escaliers couverts, la superficie totale est de 167 m² à une cour clôturée sous forme d'un préau d'une superficie de 27m² se situant au sud. Une autre cour clôturée sous forme de préau d'une superficie de 58 m² au coin nord-ouest contenant 3 chambres d'une superficie de 149 m².

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à trois cent quatre vingt dix huit mille huit cent soixante dix dinars (398.870,000) plus les frais de cette adjudication pour l'immeuble n°1.

- Les 6/7 de l'immeuble n°2, leur mise à prix est fixée à cent quatre vingt dix neuf mille six cent quarante cinq dinars et sept cent quatorze millimes (199.645,714) avec les frais de cette adjudication.

Tout intéressé peut participer à l'adjudication par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irréversible. Le demandeur n'est pas tenu de cette obligation.

DATE DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu le mercredi vingt et un octobre deux mille vingt six (21/10/2026) à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Monastir à partir de neuf heures du matin.

VISITE DE L'IMMEUBLE : Tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de neuf heures à quatorze heures.

2026S01242VEPA1

VENTE IMMOBILIERE SUITE A SAISIE IMMOBILIERE

LE DEMANDEUR : Ihsen Ben Soui Ben Amor, demeurant à rue d'Alger Zeramdine.

LE DEFENDEUR : Les héritiers de Frej Ben Mohamed Ben Amor, à savoir son épouse Leïla Lachkhem et ses enfants majeurs Nafeh, Imen, Inji et Maher, ayant élu domicile au cabinet du Maître Kamel Bahri, avocat près la Cour de cassation, sis à l'Avenue Yasser Arafat, Immeuble Jaaïem, Sahloul 1, Sousse, ainsi que Mohamed Chaker, demeurant à Sidi Messaoud, Jemmel.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître Hafedh Ghaddoun, dont le cabinet est situé au 45, rue Habib Bourguiba, Immeuble Colisée - Tunis, titulaire de la CIN n°08321675, délivrée le 19/01/2018 à Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI : Il s'agit de la totalité du titre foncier n°33802 Monastir, dénommé «El Hédi», d'une superficie totale de 23 696 m², sis à la délégation de Jemmel Ouest, gouvernorat de Monastir, en bordure de la route régionale n°93 reliant les délégations de Jemmel et de Zeramdine.

L'immeuble se compose principalement de :

1- Une unité industrielle d'une superficie d'environ 6 000 m², clôturée et ouvrant directement sur la route régionale n°93, comprenant notamment : un poste de garde, un bureau de douane, un poste de transformation électrique, plusieurs halls industriels destinés à la production et à l'exportation, des locaux sociaux pour le personnel, des stations de pompage, de lavage, de filtration et de traitement des eaux, un atelier de maintenance, un laboratoire, des entrepôts de stockage, des hangars et des abris

pour camions et autocars, une grande salle de production couverte par une structure métallique, un bâtiment administratif inachevé composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage d'une superficie couverte totale d'environ 500 m².

2- Espaces extérieurs, comprenant des clôtures latérales et frontales ainsi qu'une cour extérieure d'environ 1 970 m².

3- Terrains nus, comprenant : un terrain destiné à l'extension industrielle d'une superficie de 5 356 m², un terrain agricole d'une superficie de 10 600 m², une emprise réservée à la voirie prévue par le plan d'aménagement urbain de la commune de Jemmel d'une superficie de 1 740 m².

4- Deux puits équipés : de profondeur 120 mètres et l'autre de profondeur 105 mètres.

SITUATION JURIDIQUE DE L'IMMEUBLE : L'immeuble est grevé des inscriptions suivantes :

* Hypothèque conventionnelle au profit de la Banque de Tunisie pour un montant de 1.330.000,000 DT inscrite le 03/08/2006 ;

* Hypothèque conventionnelle au profit de la Banque de Tunisie pour un montant de 300.000,000 DT inscrite le 07/02/2007 ;

* Augmentation de créance au profit de la Banque de Tunisie pour un montant de 18.940,000 DT inscrite le 13/06/2007 ;

* Privilège du Trésor Public pour un montant de 9.875,531 DT inscrit le 25/12/2009.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à deux milliards trois cent quarante six millions sept cent quarante vingt dix dinars (2.346.790,000 DT) outre les frais de l'adjudication.

Tout intéressé peut participer à l'adjudication par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irréversible. Le demandeur n'est pas tenu de cette obligation.

DATE DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu le mercredi vingt et un octobre deux mille vingt six (21/10/2026) à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Monastir à partir de neuf heures du matin.

VISITE DE L'IMMEUBLE : Tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de neuf heures à quatorze heures.

2026S01243VEPA1

VENTE IMMOBILIERE SUITE A SAISIE IMMOBILIERE

LE DEMANDEUR : Ihsen Ben Soui Ben Amor, demeurant à rue d'Alger Zeramdine.

LE DEFENDEUR : Les héritiers de Frej Ben Mohamed Ben Amor, à savoir son épouse Leïla Lachkhem et ses enfants majeurs Nafeh, Imen, Inji et Maher, ayant élu domicile au cabinet du Maître Kamel Bahri, avocat près la Cour de cassation, sis à l'Avenue Yasser Arafat, Immeuble Jaaïem, Sahloul 1, Sousse, ainsi que Mohamed Chaker, demeurant à Sidi Messaoud, Jemmel.

L'AVOCAT POURSUIVANT : Maître Hafedh Ghaddoun, dont le cabinet est situé au 45, rue Habib Bourguiba, Immeuble Colisée - Tunis, titulaire de la CIN n° 08321675, délivrée le 19/01/2018 à Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI :

Un terrain sur lequel est édifié un immeuble comprenant un rez-de-chaussée et 3 étages sis à rue Sidi Massoud route de Zeramdine Jemmal au niveau du croisement de la route de Jemmal avec la route de Zeramdine.

Cet immeuble est limité au sud par Anis Maiza, au nord par la propriété du défendeur, à l'est par la route de sidi Massoud et à l'ouest par Boubaker Ben Amor.

Le rez-de-chaussée ouvre sur le nord et comprend un atelier de couture ayant une entrée de la route principale et un autre du côté à l'est un grand garage du côté nord et des

escaliers amenant aux étages qui ouvrent sur la façade principale au nord. Le rez-de-chaussée comprend aussi une cour de derrière à l'ouest liée par le grand garage.

Le premier étage comprend l'appartement n°1 et 2 :

* Le premier se trouve à l'est et contient 5 chambres, 1 salon, 1 séjour, 1 cuisine, 1 hall et 2 terrasses. Il est édifié sur l'atelier de couture, il comprend des escaliers qui mènent à la cour au rez-de-chaussée à travers la grande terrasse.

* L'appartement n°2 se trouve à l'ouest par rapport aux escaliers et comprend 5 chambres, 1 salon, 1 cuisine, 2 salles de bain, 1 terrasse sur la façade principale, 1 cour et 1 couloir à l'est.

Le deuxième étage comprend l'appartement n°3 et 4 :

* Le n°3 se trouve à l'est de l'entrée, se compose de 3 chambres, 1 salon, 1 salle de bain, 1 cuisine, 1 terrasse, 1 espace externe qui contient une salle de bain et une terrasse sur toute la façade qui ouvre à l'ouest sur les escaliers et à l'est sur le bien des voisins.

* Le n°4 se trouve à l'ouest de l'entrée, il contient cinq chambres, un salon, une cuisine, deux salles de bain, une terrasse sur toute la façade principale, une surface destinée à l'utilisation externe et un couloir qui ouvre sur les escaliers à l'est et sur la propriété des voisins à l'ouest.

Le troisième étage comprend l'appartement n°5 et 6 :

* Le n°5 comprend 5 chambres et les escaliers. Il est le bien du demandeur.

* Le n°6 ouvre à l'est. Il contient 1 chambre et des escaliers.

MISE A PRIX : La mise à prix est évaluée à un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent dix dinars (1.397.210,000) plus les frais de cette adjudication.

Tout intéressé peut participer à l'adjudication par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 du prix auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations, ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irréversible. Le demandeur n'est pas tenu de cette obligation.

DATE DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu le mercredi vingt et un octobre deux mille vingt six (21/10/2026) à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Monastir à partir de neuf heures du matin.

VISITE DE L'IMMEUBLE : Tout intéressé peut visiter l'immeuble chaque dimanche de neuf heures à quatorze heures.

2026S01244VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES SUR SAISIE
IMMOBILIERE**

**ETUDE MAITRE YOUNES HACHED
AVOCAT AUPRES DE LA COUR DE
CASSATION**

**AU NOM DE LA SOCIETE YOUNES
HACHED - AVOCAT**

**38 Avenue Mouaouia Ibn Abi
Sofiene 2ème Etage Menzeh 8
ARIANA**

TEL : 71709776 - 71709778

FAX : 71709742

MF : 1833516 P/A/P/000

PARTIE POURSUIVANTE : Banque de Tunisie (BT) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 2 Rue de Turquie, RC n°B1105941996, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached AU NOM DE SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT sis à Tunis, 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage EL Menzah 8 Ariana.

PARTIES SAISIES :

1- La société industrielle des Briques du Nords «IBN» S.A, sis à 1/- Sousse, rue des martyrs- immeuble Ben Hassine, 4ème étage, 2/- Merguzine, 7032, Tinja, Bizerte. R.C : B1154121997, MF : 340688M (en sa qualité de débitrice principale).

2- Habib ben Mohamed Ammar, demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana, (en sa qualité de caution)

3- Habib Ben Douraid Ammar, demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en sa qualité de caution solidaire hypothécaire).

4- Souraya Bent Hammouda Azaiez Epouse Ammar, Directrice commerciale, Titulaire de la CIN N°05088671 demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra Ariana (en sa qualité de caution solidaire hypothécaire).

5- Houcine Ben Douraid Ammar demeurant à Choutrana 2, 39 Avenue 13 Août, La Soukra, Ariana (en leurs qualités de cautions solidaires hypothécaires).

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Younes Hached AU NOM DE LA SOCIETE YOUNES HACHED AVOCAT, sis 38 Rue Maouia Ibn Abi Sofien 2ème étage EL Menzah 8 Ariana.

L'IMMEUBLE SAISI : la totalité de l'immeuble objet du TF n°39331 Ariana dénommé «CIRA» sis au bord de la rue 13 Août, n°39 Choutrana, Soukra, Ariana, d'une superficie totale de 5420 m². L'immeuble saisi consiste en un terrain de 5420 m² sur lequel est édifié :

1- une villa luxueuse de 2 niveaux :

- Le RDC : est d'une superficie couverte de 403 m², il se compose d'une Terrasse couverte où se situe l'entrée principale, un escalier qui mène au 1er étage, un W.C, deux chambres à coucher, un salon spacieux avec un balcon qui ouvre sur le jardin, une salle à manger, une cuisine, et un couloir qui mène à un studio composé d'une cuisine, une salle à manger, un W.C, une salle de bain et une chambre à coucher.

- Le 1er étage : est d'une superficie couverte de 305 m², il se compose d'un hall qui mène à droite à une cuisine avec une salle à manger, une salle d'eau avec une douche, une suite avec une Terrasse non couverte, et à gauche à un salon de coin, et un couloir qui mène à deux chambres à coucher et une salle de bain.

2- Un studio d'une superficie couverte de 48m² composé de 2 chambres, une cuisine, et une salle d'eau.

3- Un garage d'une superficie couverte de 35 m².

4- Une piscine équipée.

5- Deux puits.

LES CHARGES : L'immeuble objet de la vente n'est grevé d'aucune charge autre que :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 7.100.000,000 dt inscrite le 22/07/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Hypothèque volontaire à hauteur de 700.000,000dt inscrite le 22/07/2010, au profit de la Banque de Tunisie (BT).

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 02/07/2026 au profit du saisissant.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à 8.625.350.000 DT.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu Lundi le 12/10/2026 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2026403174VEPA1

Avis aux créanciers

VENTE AU PUBLIC DE MATERIELS ET DE MARCHANDISES

Société «Equipements et Appareils Modernes pour Applications Cliniques Innovantes» (en cours de liquidation), société à responsabilité limitée.

Identifiant fiscal : 1840403Y/A/M/000

Dans le cadre de l'opération de liquidation de la société

«Equipements et Appareils Modernes pour Applications Cliniques Innovantes», il a été décidé de procéder à la mise en vente de l'ensemble des biens appartenant à la société, à savoir :

- Matériels ;

- Marchandises.

En conséquence, le liquidateur informe toute personne intéressée par l'acquisition des matériels et marchandises appartenant à la société susmentionnée qu'elle peut se procurer le cahier des charges moyennant le paiement de la somme de quinze (15) dinars, non remboursable, et présenter son offre concernant les matériels ou biens mobiliers au liquidateur, sous pli fermé ne portant que la mention suivante :

«Liquidation - Vente de matériels et marchandises appartenant à la société Equipements et Appareils Modernes pour Applications Cliniques Innovantes - A ne pas ouvrir - Confidentiel - Liquidation».

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 25 septembre 2026 à treize heures (13h00).

Les offres doivent être déposées au bureau du liquidateur, Monsieur Ahmed Boudaya, sis au 84, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Salama, 2ème étage, Bureau B11, Ariana Ville. La date de dépôt au bureau du liquidateur fera foi.

Aucune offre ne sera acceptée après l'expiration du délai susmentionné.

Dépôt de renouvellement mandat du liquidateur a été effectué au RNE le 18/07/2026 sous le N°2026116744.

2026403156VEPA2

Nomination d'un Administrateur judiciaire

En vertu d'une décision du tribunal de première instance de Nabeul du 08/09/2026 dans l'affaire n°19332, ETTAIEB ANIS, adresse : 100 rue du Bacha, RDC bureau 8, TEL: 26735461, Annonce qu'il a été

nommé en tant qu'administrateur judiciaire de la société «crèche et jardin d'enfant les petits pas» identifiant unique 1645680C.

2026403166VEPA2

Clôture de Liquidation

Etablissement Omrane Ben Hassen

IU : 0434364M

Le liquidateur M. Lotfi KHELIFI annonce que suivant décision du 30/04/2026 N°496 monsieur le juge des séquestres et des liquidations au Tribunal de première instance de Tunis a ordonné la clôture de la liquidation de l'établissement Omrane Ben Hassen dossier N°56.

2026403177VEPA2

Dissolution

Association du Comité régional pour la protection des acquis de la révolution et dessin de son avenir 01 rue 20252 Cité El Bassatine 3 Mnihla, Ariana.

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis en date du 04/02/2026 sous n°26639, il a été décidé la dissolution de l'association du Comité régional pour la protection des acquis de la révolution et dessin de son avenir et la nomination de M. Lotfi KHELIFI en tant que liquidateur sous la supervision du juge des séquestres et des liquidations au tribunal de première instance de Tunis.

Tous les ayants droits, créanciers et autres sont invités à remettre les preuves de leurs créances et leurs droits au liquidateur à son étude sis au 23 avenue des Etats-Unis d'Amérique 3ème étage Tunis - Belvédère 1002 tél : 71-842-870 dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

2026403178VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La Société Nationale de Distribution des Pétroles «AGIL ENERGY»

Société anonyme

Au capital de 96 500 000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed Ali Akid - Cité Olympique - 1003 - Cité El Khadra - Tunis

La Société Nationale de Distribution des Pétroles a l'honneur d'inviter ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à l'hôtel "Royal ASBU" au C.U.N à Tunis le mardi 06 octobre 2026 à 15h00 de l'après-midi, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2025.
2. Cooptation et Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration.
3. Renouvellement du mandat des Administrateurs au Conseil d'Administration.
4. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et du groupement pour l'exercice 2025.
5. Lecture des rapports Général et Spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
6. Lecture des rapports Généraux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2025.
7. Lecture et Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2025.
8. Lecture et Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025.
9. Approbation des opérations et conventions réglementées, visées par l'article 200 et suivants du Code des

Sociétés Commerciales, citées au niveau du rapport Spécial des commissaires aux comptes.

10. Affectation du résultat net de l'exercice 2025.

11. Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2025.

12. Fixation des jetons de présence des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025.

13. Quitus aux Administrateurs.

14. Délégation de publication.

2026R02688SANB3

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 6.000.000 DOLLARS AMERICAINS

SIEGE SOCIAL : MONTAZAH CARTHAGE AVENUE HAUTE VOLTA GAMMARTH SUPERIEUR LA MARSATUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0496605B N/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 octobre 2026 à 15 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,
2. Régularisation de la situation du capital social de la société,
3. Rectification du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 novembre 2021,
4. Pouvoirs pour formalités.

2026403167SANB3

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 6.000.000 DOLLARS AMERICAINS

SIEGE SOCIAL : MONTAZAH CARTHAGE AVENUE HAUTE VOLTA GAMMARTH SUPERIEUR LA MARSATUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 0496605B N/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société CONSORTIUM SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 octobre 2026 à 14 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et valablement tenue,
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025,
3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2025,
4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
5. Quitus aux administrateurs,
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025,
7. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 et approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2025,
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
9. Prise d'acte du décès d'un membre du conseil d'administration,
10. Pouvoirs pour formalités.

2026403168SANB3

Sociétés communautaires

Assemblée Générale

Les actionnaires de la société communautaire régionale "Haraer El Waha Tozeur" invitent l'ensemble des actionnaires à une Assemblée Générale qui se tiendra le 7 octobre 2026 à 09h00 au siège de la Maison des Jeunes, Route d'El Hamma à Tozeur.

Ordre du jour :

- 1/ Ajout d'une seconde activité consistant en une activité agricole.
- 2/ Retrait de confiance du conseil d'administration actuel.
- 3/ Election d'un nouveau conseil d'administration.

Sous la présidence de Madame Malak Ziadi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09709769.

2026403179SODB3

Autres sociétés

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES DE PECHE TABARKA

Société au capital de 9 340 DT

Siège social : PORT DE PECHE
TABARKA

MF : 038097D

RC : B1146251997

CNSS : 93072/49

Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle de base des Services de Pêche TABARKA informe les Adhérents de la Société que la réunion de l'Assemblée Générale

Ordinaire aura lieu le mardi 06 octobre 2026 à 10 heures du matin à l'hôtel TROPICA Tabarka à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025.
 2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2025.
 3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
 4. Quitus aux Administrateurs de l'exercice 2025.
 5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
 6. Mise à jour de la liste des membres actuels.
 7. Mise à jour de la composition du conseil d'administration par l'ajout d'un nouveau membre.
 8. Examen de la possibilité d'octroyer une prime mensuelle au président du conseil d'administration.
 9. Analyse des nouvelles demandes d'adhésion et détermination de la valeur de chaque adhésion par l'évaluation de la prime d'émission.
 10. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
- 2026403172SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

L'association Régionale D'entraide et de Bienfaisance de Sfax Identifiant Unique 0036715Y, porte à la connaissance du public la perte de

son titre de propriété (contrat de PARTAGE daté du 02 Mars 2010 enregistré à la Recette des finances de Sfax le 06 Avril 2010 Quittance n°M019795 et rédigé par les notaires à Sfax (Mohamed el maamoun el karray et mohamed el hammemi) d'un parcelle de terrain qui est d'une superficie de 491 m², sur la quelle est édifiée une villa et un garage sise à la route tanyour km 04 Sfax. Par conséquent, elle prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire "Oussama Zouch" sis à l'immeuble el Borj bloc A 5ème étage app N°4 - rue Ennassiriya 3027 Sfax. Toute apposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT est considérée comme nulle et non avenue.

2026X01255DIVD2

AVIS

MADAME SOUHA SALLEMI
ANNONCE QU'ELLE A PERDU
L'ACTE DE PROPRIETE D'UN
TERRAIN D'UNE SUPERFICIE DE
513 M2 QUI EST SITUE ROUTE
GREMDA KM 9 AARAFET SFAX, ET
IL EST EFFECTUE PAR L'ACTE DE
VENTE DATE LE 29/11/2019 ET
ENREGISTRE LE 05/12/2019 N°
M065576 A L'ATTESTATION DE
DEUX NOTAIRES ABDESSALEM
MEDHIOUB ET NAOUFAL TRIGUI.
ET ELLE DESIRE SE FAIRE
DELIVRER UNE AUTRE COPIE
ORIGINALE. TOUT CONTESTANT
DEVRA S'ADRESSER AU CABINET
DE NOTAIRE MAITRE ABDESSALEM
MEDHIOUB SIS A LA RUE NASRIA
IM NAFOURA BLOC A ETAGE 3 AP A
3 SFAX DANS UN DELAI NE
DEPASSE PAS 30 JOURS.

2026X01258DIVD2

La Tuniso-Seoudienne d'Investissement « TSI »
SA au capital de 5 000 000 DT
Siège Social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1080 Tunis
Identifiant Unique : 0381747G

امثالاً لمتطلبات قانون المالية لسنة 2025 واحتراماً لإجراءاته الجديدة المتعلقة بـ "الحسابات غير النشطة" وفقاً للمواد من 43 إلى 48 من القانون رقم 48-2024 المؤرخ في 9 ديسمبر 2024 والمتعلق بقانون المالية لسنة 2025، تنشر الشركة التونسية السعودية للاستثمار - TSI قائمة عملائها المتأثرين بشروط هذا القانون والمدعوين إلى تحريك حساباتهم قبل 31/12/2027

Afin de se conformer aux exigences de la loi de finances 2025 et de respecter ses nouvelles mesures en matière de « Comptes Inactifs » Articles 43 à 48 de la loi n°48-2024 du 9 décembre 2024 relative à la Loi de Finances 2025, la Tuniso-séoudienne d'investissement-TSI publie la liste de ses clients concernés par les termes de cette loi et appelés à mouvementer leurs comptes avant le 31/12/2027 :

Nom et Prénom	Identifiant unique	Type	Nom et Prénom	Identifiant unique	Type
RIDEN SAMIRA	818	CIN	BOUAZIZ FATMA	998	CIN
ZANGUAR MERIEM	491	CIN	BOUJELBENE SAIDA	981	CIN
ENOUCER EL MONCEF	544	CIN	SLIM CHARFI	748	CIN
HADOUSSA MED SAHBI	387	CIN	CHELY AHMED	315	CIN
TRIKI SLIM	0279	CIN	CHTIOUI NABIL	652	CIN
REKIK RECHID	4279	CIN	MY CAR	0433154Z	RNE
POLYCLINIQUE ELAILA	0825575X	RNE	MFARRAJ MOHAMED	579	CIN
			TOUNSI BOURAOUI ET KAIS	851	CIN

2026R02662BCFA5

BILANS ET COMPTES FINANCIERS

Etats Financiers au 31 Décembre 2025



S.A au capital social de 6 000 000 dinars : _ Siège social : Avenue de la monnaie Les berges du LAC 2- 1053 MF
n°1301574S/P/M/000 : - RC n° : B01117472013

(Chiffres en dinars tunisien)

Actif du bilan	Au 31/12/ 2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	224 086	220 286	3 806	11 106
Actifs corporels d'exploitation	1 135 977	890 805	245 172	395 079
Placements	140 141 920	-	140 141 920	102 575 488
Part des réassureurs dans les provisions techniques	32 231 055	-	32 231 055	30 747 530
Créances	8 580 981	143 105	8 437 876	5 862 500
Autres éléments d'Actif	3 262 424	119 689	3 142 735	2 892 039
Total de l'Actif :	185 576 443	1 373 879	184 202 564	142 483 742

(Chiffres en dinars tunisien)

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Total des capitaux propres avant résultat :	7 013 246	6 789 060
Résultat de la période :	1 450 266	1 724 686
Total des capitaux propres avant affectation :	8 463 512	8 513 746
Passif :		
Provision pour risques et charges	-	-
Provisions techniques brutes	134 752 725	96 109 548
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	30 928 230	30 491 445
Autres dettes	8 676 798	7 179 270
Autres passifs	1 381 299	189 732
Total des capitaux propres & Passif :	184 202 564	142 483 742

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de résultat technique de l'Assurance Vie	Au 31/12/2025			Opérations Nettes Au 31/12/2024
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	
Primes	41 165 714	5 567 341	35 598 373	16 000 654
Produits des placements	9 988 612	-	9 988 612	7 372 054
Autres produits techniques	-	-	-	-
Charges de sinistres	- 8 056 881	- 2 210 916	- 5 845 965	- 4 555 552
Variation des autres provisions techniques	- 36 931 573	- 3 141	- 36 934 713	- 15 627 729
Participation aux bénéfices et ristournes	- 590 046	-	- 590 046	- 367 630
Frais d'exploitation	- 3 398 090	- 3 955 103	557 013	913 732
Autres charges techniques	- 696 828	-	- 696 828	- 641 604
Charges des placements	- 879 582	-	- 879 582	- 1 125 649
Résultat technique de l'Assurance Vie	601 327	-595 538	1 196 864	1 968 276

Etats Financiers au 31 Décembre 2025

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de Résultat	De la période arrêtée au 31/12/2025	De la période arrêtée au 31/12/2024
Résultat technique de l'Assurance Vie	1 196 864	1 968 276
Produits des placements de l'Assurance	889 399	517 727
Charges des placements de l'Assurance	44 713	128 510
Pdts des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Ass Vie	-	-
Autres produits non techniques	35 006	3
Autres charges non techniques	10 297	7 168
Résultats provenant des activités ordinaires	2 066 258	2 350 328
Impôt sur le Résultat	615 993	625 642
Pertes extraordinaires	-	-
Effet des modifications comptables	-	-
Résultat net après modifications comptables	1 450 266	1 724 686

(Chiffres en dinars tunisien)

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)	Au 31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	2 462 580	371 807
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	- 2 209 263	- 156 598
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 552 500	- 65 000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités	-	-
Variation de trésorerie :	- 1 299 183	150 208
Trésorerie au début de l'exercice :	744 443	594 235
Trésorerie à la clôture de l'exercice :	- 554 740	744 443

CONCLUSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fait à Tunis, le 31/08/2026

Le commissaire aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

2026R02686BCFA5